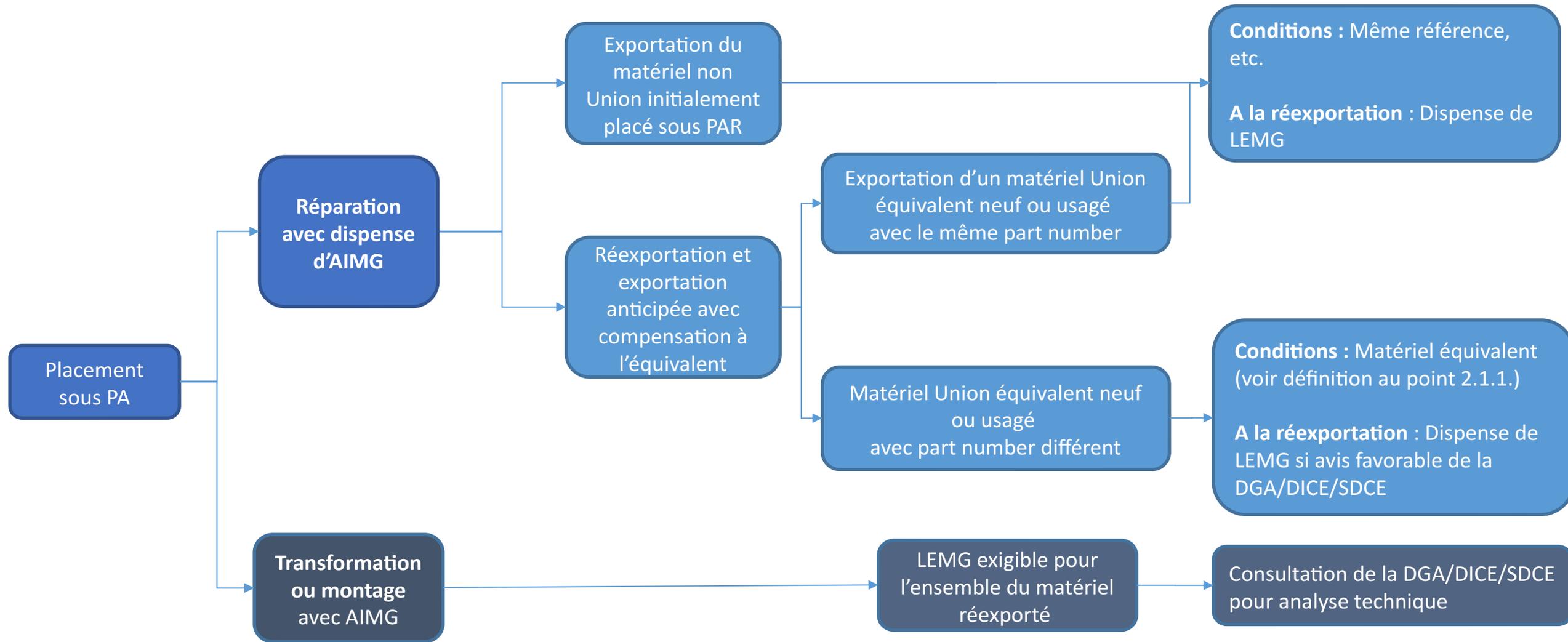


Annexe I

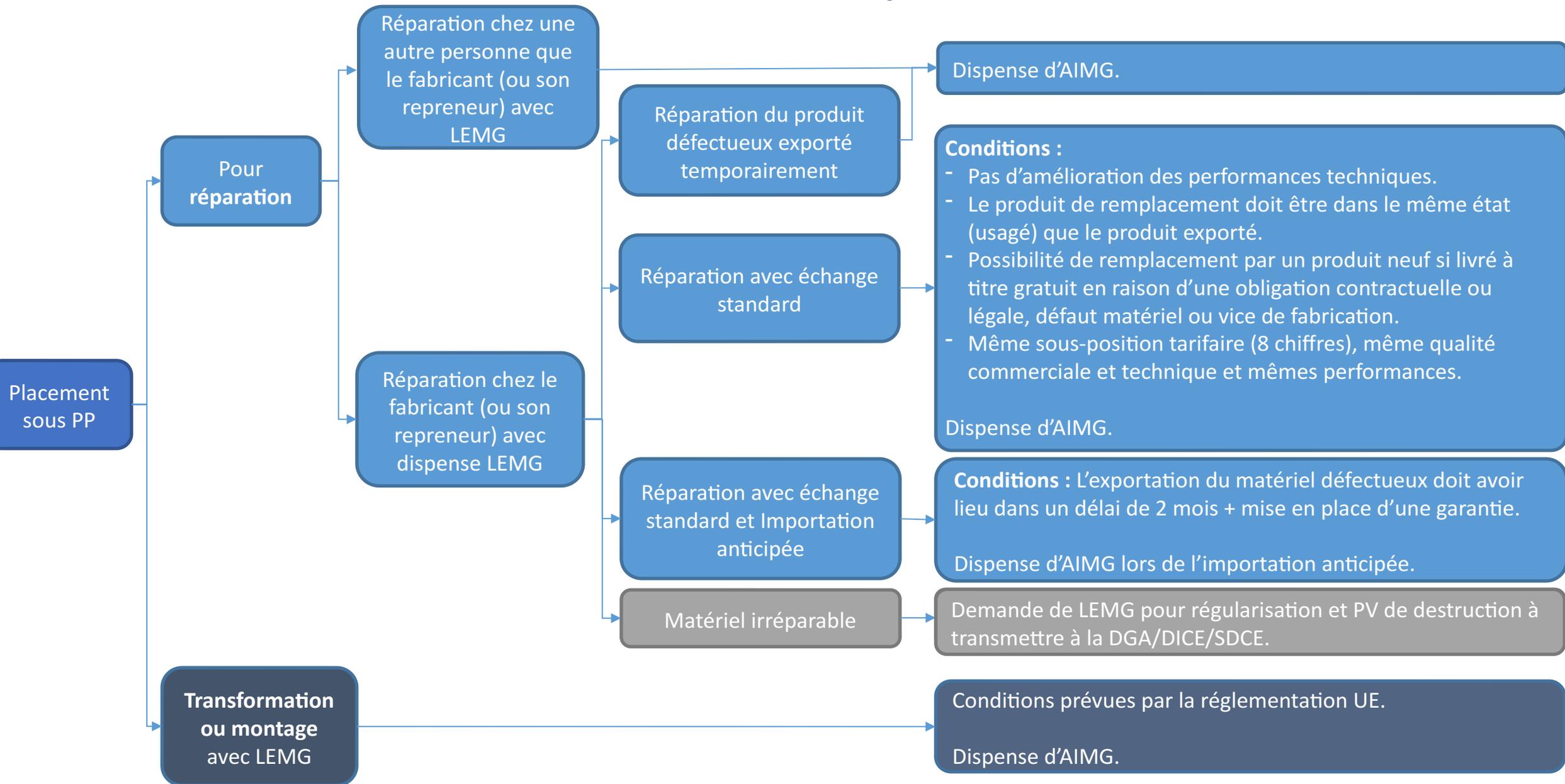
Dispenses d'autorisation dans le cadre des régimes particuliers

Perfectionnement actif

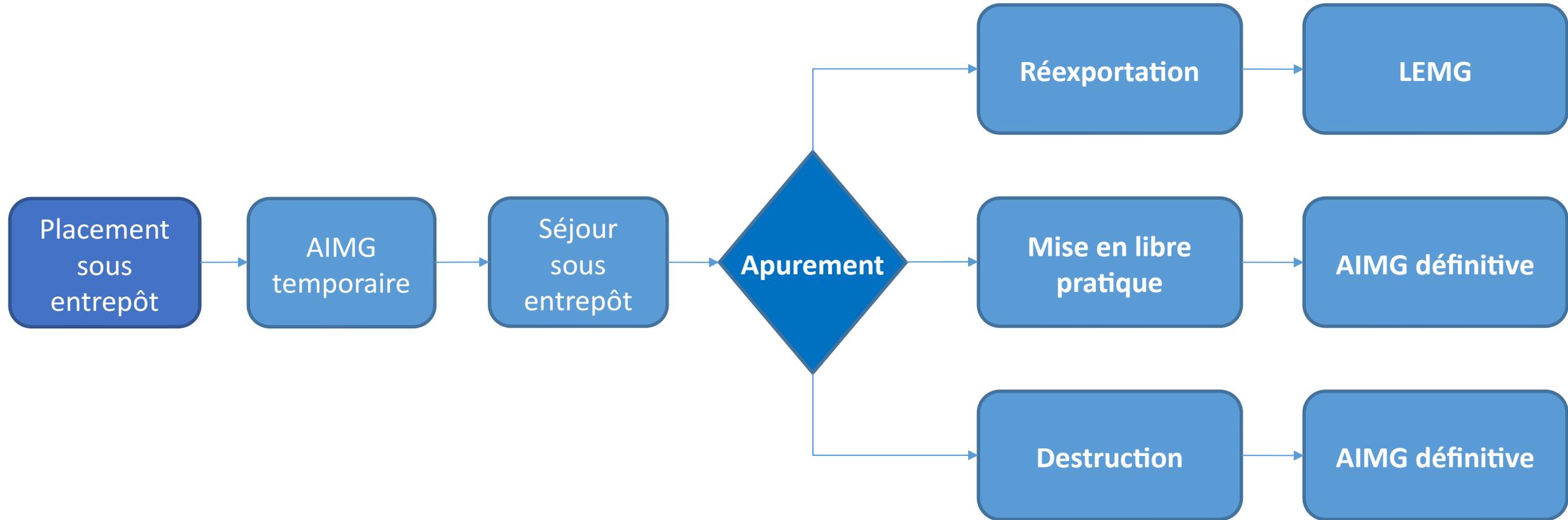


Rappel : Les expéditions et les introductions des produits liés à la défense dans le cadre des opérations de réparation sont dispensées de licence de transfert et d'AIMG.

Perfectionnement passif



Entrepôt sous douane



Admission temporaire de matériels de guerre, armes, munitions et leurs éléments

Placement avec ...

Dispense
AIMG

- Deux armes de chasse du 1° de la catégorie C et 100 cartouches par arme
- Essai, expérience, expertise, exposition, démonstration ou présentation
- Concours internationaux
- Exercices organisés par le ministère des Armées
- Cérémonies ou de commémorations organisées par une personne publique et effectués par des militaires étrangers
- Stages de formation de moniteurs de tir effectués par des fonctionnaires de police étrangers auprès du Centre national de perfectionnement au tir de la police nationale
- Stages de formation de moniteurs de tir effectués par des militaires ou gendarmes étrangers auprès des centres de formation du ministère des Armées ou de la gendarmerie nationale
- Matériels de guerre des 8°, 9°, 10°, 12°, 13° et 14° de la catégorie A2

AIMG
temporaire

Autres matériels ou admissions temporaire pour d'autres motifs

Apurement par ...

Réexportation en tant qu'effets personnels

Réexportation vers l'expéditeur initial

Dispense de LEMG

Cas particuliers d'apurement

Apurement par MLP

Apurement par destruction

Apurement par placement sous autre régime particulier

AIMG

AIMG ou dispense en fonction des conditions prévues pour le placement sous le régime particulier

Exportation temporaire

